



— — — — — délibération — du conseil municipal

Séance du : 4 avril 2025	
Sous la présidence de : M. Julien FREYBURGER, Maire	
Département de la Moselle	Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz
Nombre de conseillers élus : 33	
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 6	
Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2025	

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUR, Mme LELUBRE, M. POLLO, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, Mme COMBAR, M. CAEILLETE, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN (départ à 20h, procuration de vote donnée à Mme JORDIEUX), Mme THIROLOIX, M. SAYIN (départ à 20h, procuration de vote donnée à M. TONIAZZO), M. MANGEARD, M. MEIGNEL et M. RUSCHE.

Etaient absents excusés : M. CICCONE (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), M. CERF (qui a donné procuration de vote à M. POLLO), M. NILLES (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à Mme THIROLOIX), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MANGEARD) et M. CARRELLI (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : M. FOURRIER, Adjoint au Maire, assisté de Mme MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Rapporteur : Mme Mirella FORFERT, Conseillère Municipale.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

L'article 205 de la Loi de finances pour 2024, autorise la Ville, qui en a fait la demande, à mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) pour la présentation des comptes de l'exercice 2024.

Pour mémoire et suivant présentation effectuée lors du Conseil Municipal du 2 février dernier, le CFU est un document budgétaire qui a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et constitue l'arrêté des comptes de la Commune. Il est soumis, pour approbation, à l'Assemblée délibérante selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le Compte Administratif.

Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

La maquette du CFU précise, pour chaque état, si les données proviennent de l'ordonnateur ou du Comptable.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

L'exécution du Budget Principal est arrêtée à la somme de 17,7M€ en recettes et 18,6M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 14 423 337,06 € en recettes, 14 186 171,12 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 237 165,94 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3 302 323,13 € et les dépenses à 4 425 357,23 €, soit un résultat déficitaire de la section de - 1 123 034,10 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
TOTAL	17 725 660,19 €	18 611 528,35 €	- 885 868,16 €
Fonctionnement	14 423 337,06 €	14 186 171,12 €	237 165,94 €
Investissement	3 302 323,13 €	4 425 357,23 €	- 1 123 034,10 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 6,09 M €) et du solde positif des restes à réaliser en investissement (+2,7 M€), le résultat cumulé est excédentaire et s'élève à +7,9 M€.

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE AAFIN DEL'EXERCICE 2024					
			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total cumulé
RECETTES	TITRES EMISS	A	14 423 337,06 €	3 302 323,13 €	17 725 660,19 €
	RESTES A REALISER	B	0,00 €	2 948 477,50 €	2 948 477,50 €
DEPENSES	MANDATS EMISS	C	14 186 171,12 €	4 425 357,23 €	18 611 528,35 €
	RESTES A REALISER	D	0,00 €	199 223,59 €	199 223,59 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisations de l'exercice (+ou -)	E=A-C	237 165,94 €	-1 123 034,10 €	-885 868,16 €
Résultats antérieurs reportés (+ou -)	Résultats antérieurs reportés (+ou -)	F	5 799 782,63 €	289 679,42 €	6 089 462,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	E+F	6 036 948,57 €	-833 354,68 €	5 203 593,89 €
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	Restes à réaliser (+/-) à reporter à N+1	G=B- D	0,00 €	2 749 253,91 €	2 749 253,91 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	E+F+G	6 036 948,57 €	1 915 899,23 €	7 952 847,80 €

Avant l'approbation du CFU 2024 et selon l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire son Président de séance au sein de son assemblée.

Dès lors, je vous invite à :

- désigner M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, comme Président de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique et lui donner acte de sa présentation,
- approuver le Compte Financier Unique 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 27 voix pour : M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUR, Mme LELUBRE, M. POLLO, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, Mme COMBAR, M. CAEILLETE, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN,

Et 5 voix contre : Mme WERTHE, M. MANGEARD, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et M. RUSCHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-14 relatif à la désignation d'un Président de séance autre que le Maire pour le vote du Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux Communes et aux Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération du 5 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 et la délibération du 6 décembre 2024 portant Décision Modificative n° 1,

VU la maquette du Compte Financier Unique 2024 ainsi que ses annexes (signatures et rapport de présentation annexés),

DESIGNE M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, pour l'approbation du Compte Financier Unique,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique, sous la présidence de M. Daniel FOURRIER, et après que M. le Maire ait quitté la salle,

ARRETE pour l'année 2024, le Compte Financier Unique de la Ville dont le résultat de l'exercice est de - 885 868,16 €, le résultat de clôture à + 5 203 593, 89 €, les restes à réaliser de recettes d'investissement à 2 948 477,50 €, les restes à réaliser de dépenses d'investissement de 199 223,59 € et le résultat cumulé à + 7 952 847,80 €,

AUTORISE le Maire à signer le Compte Financier Unique 2024, en vue de sa transmission au juge des comptes.

Délibération exécutoire compte-tenu de sa publication le 7 avril 2025 et de sa transmission à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz le 7 avril 2025.

Pour extrait conforme, Maizières-lès-Metz, le 7 avril 2025.

Le Maire,

Président de Rives de Moselle,

Vice-Président du Département de la Moselle,



Julien FREYBURGER